Décision n° 2019-0197
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 5 février 2019
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 5 février 2019,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2019-0197
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 5 février 2019

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198803654	TOTAL ADDITIFS ET CARBURANTS	69 GIVORS	2 UHF
199208425	SCI NORATLAS	92 LA GARENNE COLOMBES	2 UHF
199600271	UNIVERSITE DE LORRAINE	54 NANCY	1 UHF
199703057	AUTOROUTE SUD	91 JUVISY SUR ORGE	1 UHF
199703216	DAUPIN SECURITE PRIVEE	97 LES ABYMES	1 VHF
199801883	SOC GESTION L'AEROPORT ANGERS	49 MARCE	2 UHF
200202173	COMPAGNIE INDUSTRIELLE MARITIME	76 LE HAVRE	2 UHF
200400676	BARCHON FLORIO	18 SANCERGUES	2 UHF
200402030	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	86 MIGNE AUXANCES	1 UHF
200501669	OTIS	92 SURESNES	1 UHF
201000184	MAIN SECURITE	74 ANNECY	1 UHF
201201464	CA LE GRAND PERIGUEUX	24 BASSILLAC	1 UHF
201300775	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS	1 UHF
201300987	PARIS OUEST CONSTRUCTION	94 THIAIS	2 UHF
201302335	EIFFAGE CONSTRUCTION IDF	92 VAUCRESSON	1 UHF
201400358	LOGIMINE	79 PARTHENAY	1 UHF
201700073	AMEC FOSTER WHEELER FRANCE	77 MORMANT	1 UHF